

Privilège—M. Hellyer

J'aimerais savoir quels mauvais renseignements, d'après le député, j'aurais donnés à la Chambre.

Je reviendrai à ce sujet dans un instant à propos des modifications qu'il a fait apporter au texte du hansard. L'avant-dernière phrase de sa réponse se lit comme suit:

Je puis dire également que le directeur du pénitencier va bientôt prendre sa retraite, qu'on nommera un nouveau directeur.

Et là cette phrase s'arrête pile sur un point, et est suivie par une dernière phrase qui se lit comme suit:

Certaines améliorations seront apportées dans cette institution.

Or, Votre Honneur, tous les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ainsi que les membres de la tribune de la presse et vous-même, Votre Honneur, j'en suis persuadé, avez bien entendu le ministre dire ceci:

Je puis dire également que le directeur du pénitencier va bientôt prendre sa retraite. Un nouveau directeur sera nommé et certaines autres améliorations seront apportées dans cette institution.

Le ministre, Votre Honneur, ou ses suppôts, ont délibérément fait supprimer les mots «certaines autres», changeant ainsi tout le sens de sa réponse. Voilà, Votre Honneur, qui est malhonnête. Voilà de la fausse information, qui trompe les lecteurs du compte rendu officiel de nos délibérations.

Si le ministre est disposé à admettre que mon souvenir des termes qu'il a utilisés est exact, tout sera pour le mieux, sinon, je suis prêt à proposer une motion à l'effet que le texte du hansard soit rectifié de manière à y faire consigner les propos qui ont été réellement tenus hier dans cette réponse.

M. l'Orateur: Le ministre pourrait répondre s'il le veut, mais il incombe certes à la présidence d'examiner le compte rendu et de voir s'il a été modifié comme le prétend le député. Je suis persuadé que le ministre prendra le même engagement de son côté.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, les bleus ont été envoyés à notre bureau comme d'habitude et je sais que des modifications ont été effectuées, mais je croyais qu'elles l'avaient été de la façon habituelle. Je ne me souviens pas maintenant exactement quels changements ont été apportés, mais je suis disposé à les vérifier auprès de vous et à voir s'ils sont réglementaires et si quelque chose d'inadmissible a été fait, je m'exprimerai de me conformer à votre décision.

• (1430)

M. HELLYER—LE REFUS DU GOUVERNEMENT QUANT À CERTAINES DEMANDES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet des motions portant dépôt de documents dont on vient tout juste de faire l'appel et qu'on a ensuite reportées. En refusant de déposer des renseignements de ce genre, le gouvernement établit une nouvelle pratique et ne respecte pas les précédents établis de longue date à la Chambre, lésant ainsi les droits et privilèges de tous les députés.

La pratique a toujours été, monsieur l'Orateur, de déposer les documents publics en réponse à un ordre de ce genre. Il est établi depuis de très nombreuses années que les demandes d'aide du genre présentées par les entreprises privées et les particuliers aux termes de programmes gouvernementaux bien reconnus doivent être rendues publiques, que ces questions sont d'ordre public et que seuls les documents internes que s'échangent les ministres et les fonctionnaires agissant dans le cadre de leurs ministères doivent être tenus pour confidentiels. C'est la règle

[M. Nielsen.]

depuis des dizaines d'années, monsieur l'Orateur, et on est maintenant en train d'innover en refusant aux députés de la Chambre des communes l'accès aux demandes de particuliers et d'organismes en dehors du gouvernement et à la correspondance y ayant trait.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, c'est à mon avis une violation grave des privilèges de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Trinity (M. Hellyer) peut avoir un point à débattre, mais il me semble que c'est justement la raison pour laquelle ses motions ont été reportées. Je trouve que, dans ces débats entourant le dépôt de documents, nous discutons de la substance de la question mentionnée au lieu du point très précis de savoir si un document en particulier devrait être déposé ou non. Le député peut avoir un point très valable et il n'appartient pas à la présidence de le déterminer. Je crois que c'est exactement ce qui serait débattu le jour où la question serait présentée à la Chambre. La présidence apprécierait beaucoup que, lorsque la Chambre est saisie de ces motions pendant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, nous nous concentrions sur cet aspect de la question, à savoir si certains documents devraient être déposés ou non. J'espère que nous tiendrons un débat utile à ce sujet en temps voulu. Passons aux questions orales.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, c'est simplement parce qu'il me semblait qu'il y avait eu...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

M. Hellyer: ... dérogation au Règlement qu'il fallait attirer l'attention de Votre Honneur à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Le député de Don Valley (M. Gillies) a la parole. A l'ordre, je vous prie. Je demanderais au député de Trinity et aux autres qui discutent d'un bord à l'autre de la Chambre de nous permettre de reprendre notre travail. Le député de Don Valley a la parole.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE—LA POLITIQUE GÉNÉRALE

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné la déclaration assez intéressante qu'il a faite l'autre jour, à savoir que la hausse du taux de chômage désaisonnalisé était en grande partie à l'origine ou le résultat du niveau élevé d'activité économique dans notre pays, selon la façon dont on l'interprète, cela signifie-t-il que le gouvernement propose de ralentir l'économie afin de diminuer le taux de chômage dans le pays?